

La séance est ouverte à 17h35.

Le chef d'établissement M. Léger, président de la séance s'assure que le nombre de présents permet au Conseil d'Administration de délibérer valablement.

Monsieur LEGER souhaite ajouter un point à l'ordre du jour pour répondre à la demande du ministère, à savoir le vote de l'expérimentation du dernier choix aux familles à l'issue de la classe de 3^{ème}.

Ce point supplémentaire est accepté à l'unanimité.

Madame Boidot, principale adjointe, est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Principal rappelle l'ordre du jour :

- 1/ Adoption du compte rendu du Conseil d'administration du 28/11/2013
- 2/ Changement d'attribution du logement de fonction de la gestionnaire
- 3/ DBM pour information
- 4/ Vote de l'expérimentation du dernier choix aux familles
- 5/ Emploi de la dotation horaire (DHG) dans le cadre des horaires réglementaires
- 6/ Questions diverses

1. ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 OCTOBRE 2012

Monsieur le Principal demande si des remarques sont à apporter à ce compte rendu. Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. CHANGEMENT D'ATTRIBUTION DU LOGEMENT DE FONCTION DE LA GESTIONNAIRE

Mme Breton étant partie à la retraite au 31 décembre, Mme Raud a pris officiellement ses fonctions et occupe le logement de fonction depuis le 04 janvier 2014.

Aucune remarque n'étant faite, cette attribution de logement est soumise au vote :

Présents : 17 Pour : 17 Contre : 0 Absentions : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité et portera le n° 5 (2013/2014)

3. DBM POUR INFORMATION

En annexe 1, les documents présentés au conseil pour Décisions budgétaires modificatives

Arrivée de Mme Boidot à 17h45, portant le nombre de votants à 18

4. VOTE DE L'EXPERIMENTATION DERNIER CHOIX AUX FAMILLES

M. Léger précise les modalités de cette expérimentation qui concerne 118 collèges sur l'ensemble de la France (distribution d'un dépliant schématisant la démarche : annexe 2)

A l'issue du conseil de classe du 3^{ème} trimestre, en cas de désaccord entre la proposition d'orientation émise par le conseil de classe et le vœu de la famille, un rendez-vous est organisé avec les parents en présence du professeur principal et du chef d'établissement. C'est donc à nous, en tant qu'experts, de convaincre de la pertinence de tel ou tel choix d'orientation.

Si, suite à cet entretien, le désaccord subsiste, ce sont les parents qui ont la dernière décision d'orientation. Ceci ne signifie pas qu'ils ont le choix de l'affectation.

Le déroulement de cette expérimentation est possible sur 3 ans, ce qui concerne les classes de 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} actuelles. Le collège s'est engagé pour 2 ans pour le moment.

Mme Maillouche demande ce qu'il en est du redoublement. M. Léger explique que cette expérimentation n'affecte en rien le redoublement car ce choix est de droit. Cette demande ne peut pas être refusée par l'établissement.

Arrivée de Mme Touazi, qui porte le nombre de votants à 19.

M. Gendronneau se soucie des incidences au niveau des lycées. M. Léger souligne que l'an dernier, une seule commission d'appel a eu lieu pour notre établissement, ce qui n'est peut-être pas le cas d'autres collèges. Les proviseurs ne sont pas trop inquiets car leurs équipes sont déjà habituées à gérer l'hétérogénéité du public accueilli.

Aucune remarque n'étant faite, cette expérimentation est soumise au vote :

Présents : 19 Pour : 16 Contre : 1 Absentions : 2

La délibération est adoptée et portera le n° 6 (2013/2014)

5 – EMPLOI DE LA DHG DANS LE CADRE DES HORAIRES REGLEMENTAIRES

Deux documents sont distribués aux membres du conseil d'administration (annexes 3 et 4).

M. Léger explique que nous avons 620 heures à répartir, partagées en heures d'enseignement obligatoires et en heures d'autonomie. 6 heures restent : 3 heures en cartographie et 3 heures non attribuées.

La structure n'ayant pas changé, aucune suppression et aucune création de poste ne sont prévues.

La seule modification repose sur la perte de 2 groupes de latin, due à la diminution du nombre d'élèves inscrits à cette option. Mme Le Guilloux va entreprendre, avec l'aide de Mme Coze IA-IPR de lettres classiques, une campagne de valorisation pour rendre plus attractive cette matière, marqueur d'excellence d'un établissement.

Le dernier conseil d'administration de l'année scolaire reviendra plus en détails sur le contenu des heures d'autonomie qui doit être réfléchi lors des demi-journées relatives au projet d'établissement.

Aucune remarque n'étant faite, cet emploi de la DHG est soumis au vote :

Présents : 19 Pour : 19 Contre : 0 Absentions : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité et portera le n° 7 (2013/2014)

6. QUESTIONS DIVERSES

Les représentants de le FCPE s'interrogent sur :

- la remise en service de l'ascenseur :

A ce jour, il n'y a aucune avancée. Le Conseil Général s'est engagé dans la rénovation totale de nombreux ascenseurs dans les collèges du Val-de-Marne. La personne en charge de ce dossier l'an dernier est devenue notre chargé des bâtiments et du patrimoine. Il connaît donc bien le dossier. Mais pour le moment, le dossier est en cours de traitement et aucune programmation n'est connue.

En revanche, le projet de rénovation des toilettes est bien avancé. Une « réunion de chantier » a lieu prochainement.

- les retards des bus :

Des retards ont effectivement été constatés la première semaine de fonctionnement des nouveaux horaires, mais tout est rentré dans l'ordre. Seul subsiste le problème de l'attente des élèves (parfois plus de 20 minutes) sur le trottoir étroit et peu sécurisé face au collège.

M. Josse insiste sur la hausse de fréquentation de la ligne et sur la facilitation des sorties pédagogiques grâce à cette nouvelle ligne. Elle avantage également grandement l'orientation des élèves en ouvrant l'accès sur Créteil et les lycées alentour.

M. Léger en profite pour se renseigner sur la possibilité pour le collège d'entrer dans le marché de transport de la communauté de communes. Les maires de Marolles et Santeny n'y voient pas d'inconvénients.

Les représentants de l'APE s'interrogent sur :

- la reconduite des portes ouvertes :

Cette opération aura lieu cette année ; la date et les modalités ne sont pas encore fixées

- la biométrie :

Ce sujet n'est plus à l'ordre du jour ; la mise en place du distributeur automatique de plateaux doit être effective à la rentrée des vacances d'hiver.

Pour conclure, M. Léger souhaite remercier Madame Derbois, personnalité qualifiée de notre CA qui nous permet de mettre en place des mesures de responsabilisation au sein des Restos du Cœur de Limeil-Brévannes.

M. Léger a également pris des contacts avec les mairies pour travailler sur ces mesures alternatives ; Mme Pierret du CFA de Grosbois sera également prochainement jointe à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé le conseil d'administration est clos à 19h00

Le secrétaire de séance

C.BOIDOT

Le président de séance

S.LEGER

